



CENTRE SOCIAL ST JUST LA SOLITUDE

Projet Éducatif et pédagogique

ACM ENFANCE 3-11 ANS

2025-2026



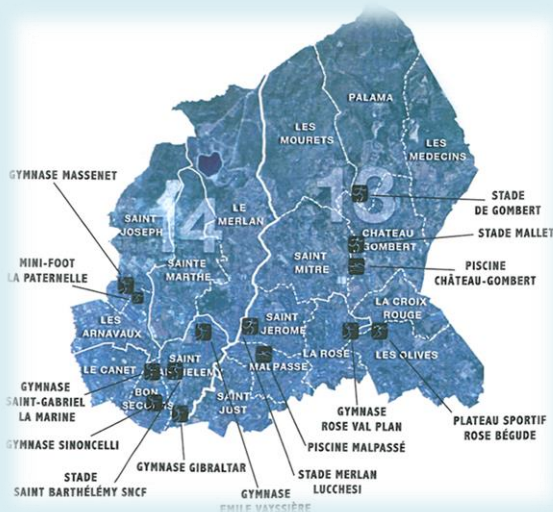
Introduction

« L'Education » ne concerne pas seulement l'école et la famille. Le temps libre participe également à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'épanouir à son rythme dans un environnement adapté à ses envies et à ses besoins. L'accueil collectif des mineurs n'est donc pas une garderie, mais un lieu de rassemblement, de divertissement, d'apprentissage et de découverte.

Nous voulons donner à chacun la possibilité de profiter des loisirs et des vacances, et offrir un accueil où les enfants sont au centre de notre attention. Nous devons l'aider à se construire et à trouver sa propre voie en le responsabilisant dans l'équipe et son environnement.

Notre objectif est de leur fournir l'espace de vie et pédagogique nécessaires à leur développement. Par conséquent, nous traitons les enfants comme des individus indépendants qui peuvent exprimer leurs souhaits, leurs choix et partager avec les autres.

Constat / Diagnostique



Le centre social se situe et intervient dans le 13ème arrondissement de Marseille, sur une partie du QPV Malpassé Corot où les problématiques sociales sont multiples et varient d'une zone d'habitation à une autre. Cependant, elles sont sensiblement les mêmes et touchent un grand nombre de personnes. Elles sont liées aux diverses précarités présentes dans les quartiers : sociale, familiale, d'habitat...

Des questionnements quant au développement et à l'éducation des enfants ainsi qu'à la santé et à l'alimentation des familles se posent.

Les familles monoparentales sont très représentées sur le territoire. De plus, nous comptons de nombreuses grandes fratries.



Une grande majorité des femmes sont mamans d'enfants en bas âge non scolarisés, ce qui est un frein à leur insertion tant sociale que professionnelle. Elles sont désireuses de s'accorder du temps pour elles, mais sont limitées dans leur mobilité et rencontrent des difficultés avec la garde de leurs enfants.

ACM

L'accueil collectif de mineurs accueille les enfants dans les locaux du groupe scolaire St Just Corot situé en face du siège de l'association ; nous disposons des locaux intérieurs et extérieurs de la maternelle pour l'accueil des moins de 6 ans et des locaux de l'école élémentaire pour les 6-11 ans.

Période d'ouverture

L'accueil collectif de mineurs est ouvert tous les mercredis de l'année scolaire, de 8 h 00 à 17 H 00 ; ainsi que pendant les vacances scolaires : vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps, de juillet et début août, et selon le besoin au mois de décembre. Nous accueillons les enfants entre 8 h et 17 h.

Moyens

HUMAINS

Pour l'accueil périscolaire et extrascolaire :

- 1 directeur BPJEPS
- animateurs BAFA CEE + Stagiaires (selon l'effectifs)

MATÉRIEL

Les locaux du groupe scolaire sont adaptés en termes de mobilier. Nous avons accès tant aux espaces intérieurs qu'extérieurs ; le matériel d'activité est stocké dans des armoires disposées au sein du groupe scolaire. Nous relevons que l'accueil sur une école induit un respect de cohabitation et une vigilance de tout instant pour les animateurs. Des classes sont mises à disposition, ce qui freine parfois l'appropriation totale de l'espace (affichage, personnalisation, etc.).

Publics accueillis



L'ACM enfance accueille les enfants de 3 à 11 ans. Nous disposons d'un agrément de 80 places dont 32 pour les moins de 6 ans.

Les différents groupes :

Les inscriptions sont possibles dès 3 ans pour des enfants scolarisés ; la demande sur les moins de 6 ans est forte sur le territoire et permet de travailler sur la vie en collectivité de manière complémentaire à l'école.

La majorité des enfants qui fréquentent notre ACM habitent le quartier : Saint-Just, Bellevue, Corot et zone d'influence et sont scolarisés au sein du groupe

scolaire Saint-Just Corot.

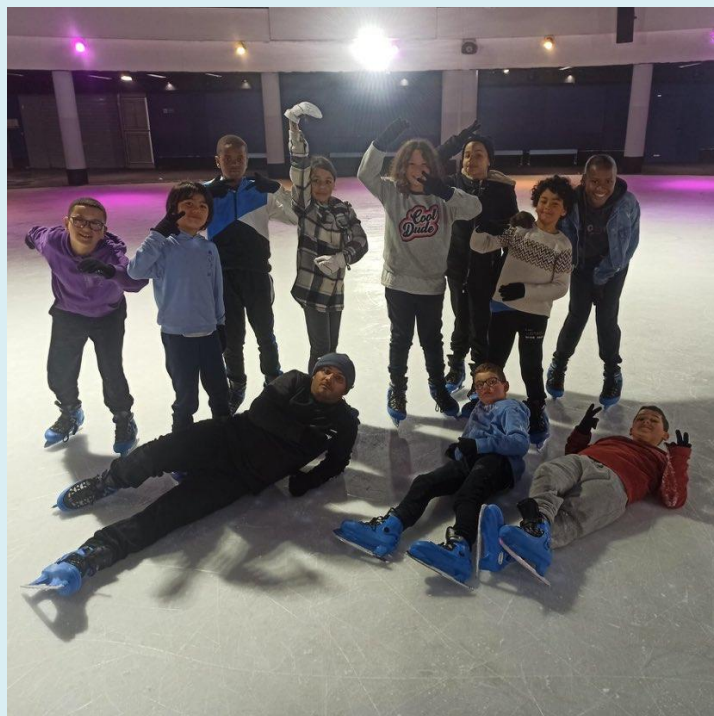
Répartition et besoin d'encadrement :

3 – 5 ans : nombre de places disponibles : 32 enfants encadrés par au minimum 4 animateurs.

6 – 7 ans : 24 enfants encadrés par au minimum 2 animateurs

8 – 11 ans : 24 enfants encadrés par au minimum 2 animateurs

Le mercredi 3 groupes distincts :
 Les 3 – 5ans, le 6-7ans et les 8 – 11 ans.
 Accueil de 80 enfants au maximum



Besoins de l'enfant

Age	BESOINS PHYSIQUES	BESOINS INTELLECTUELS	BESOINS AFFECTIFS	BESOINS SOCIAUX	Activités
3/5 ANS	Besoin de sieste, 4 repas importants, pas de notion du danger, pas de capacité Physique, beaucoup d'énergie	Curieux, petite concentration, immense mémoire, âge du pourquoi, influençable, inconscient, observateur, pas de notion du temps	Grande Sensibilité, besoin de câlins, besoin de sécurité, Proximité de sa maman, complexe d'Œdipe	Age du 'non', possessif, non prêteur, âge du « je », autonomie, égocentrisme	Dessin Cuisine Chants avec gestes Cachecache Chat Histoires Contes

6/7 ans	Ressemblances filles/garçons, énergique, souple mais fragile	Curieux, naïf et influençable, pas de repère espace-temps, besoins d'explications	Besoin d'affection, de confiance, de sécurité, de consolation si problème	Besoin de responsabilité, pas rancunier, désordonné	Jeux sportifs collectifs sportifs musicaux Jeux de mémoires Activités manuelles et artistiques
8/11 ans	Dynamique, tonique, besoin de se dépenser, bagarres, refus de toilette	Facilité d'apprendre, réfléchis et se pose des questions, début d'autonomie, veut faire comme les grands, sait lire, écrire, compter, aspect critique en groupe	Recherche l'autonomie, pudeur, recherche l'attention de l'autre	Rapports conflictuels, début de rébellion, séparation garçon/fille, idée de domination	Jeux physiques Jeux de pistes Ballon Jeux attaque / défense Esprit de compétition Stimule leur curiosité

Accueil des enfants souffrant d'un trouble de la santé ou porteur de handicap :

Notre ACM prévoit l'accueil d'enfants en situation de handicap ; à cet effet, un PAI sera élaboré pour permettre un accueil adapté rassurant tant pour la famille que pour les animateurs.

PAI : un projet d'accueil individualisé est mis en place lorsque l'accueil d'un enfant, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies), nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence). Hormis les aménagements prévus dans le cadre du PAI, l'accueil de l'enfant se déroule dans les conditions ordinaires, car l'enfant atteint de trouble de la santé doit être considéré de la même manière qu'un élève en bonne santé. C'est l'objectif central du processus d'intégration fixé au PAI.

L'élaboration d'un PAI :

Le PAI est un document écrit qui récapitule les aménagements permettant l'accueil de l'enfant en CM. Il s'applique à tous les lieux d'accueil fréquentés par l'enfant dans le cadre de toutes les activités pratiquées durant l'accueil en ACM. Ce document organise, dans le respect des compétences de chacun et compte tenu des besoins spécifiques de l'enfant, les modalités particulières de prise en charge, globalement en tenant compte des éléments médicaux qui nécessitent une attention et des gestes précis, et fixe éventuellement les conditions de cette prise en charge.

Le PAI est un dispositif interne. L'association est donc responsable de sa rédaction et de son application. À ce titre, elle peut solliciter l'équipe pédagogique.

Afin de respecter le code de déontologie, aucun diagnostic médical ne peut apparaître sur ce document.

Avec l'accord de la famille, toutes les informations pouvant être utiles à la prise en charge de l'élève pourront être jointes au projet. Il s'agit notamment des informations sûres :

- Les régimes alimentaires à appliquer ;
- Les conditions des prises de repas ;
- Les aménagements d'horaires ;
- Les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'élève, les activités de substitution proposées.

Validation du PAI

Le PAI est signé par tous les partenaires : la famille, le médecin traitant ou le spécialiste qui suit l'enfant, l'association.

La mise en place du PAI :

- Le PAI est communiqué aux animateurs de l'ACM.
- Le respect du secret médical est une obligation générale et absolue qui s'impose aux médecins et aux infirmiers. Aussi, si certains aspects médicaux sont évoqués, ce doit être avec l'accord des familles et sous contrôle du personnel médical.
- Il importe, dans l'intérêt même de l'enfant, de rappeler le devoir de confidentialité auquel chacun est soumis.
- Le PAI est lié à la pathologie ou au trouble constaté et peut être soit établi pour une période allant de quelques jours à une année civile. Il peut également être reconduit d'une année sur l'autre (réactualisation).

Sécurité

Les recommandations Jeunesse et sports seront appliquées.

L'équipe pédagogique devra être vigilante : Les enfants seront accompagnés lors de leur déplacement aux toilettes. Afin de minimiser le danger, les enfants seront tenus de respecter les règles : rang, ne pas se dépasser, ...

Des consignes de sécurité devront être appliquées lors de l'utilisation des transports en commun (un animateur à chaque sortie ; les enfants devront, quand c'est possible, aller toucher le mur lors de la descente du métro). Des simulations d'alerte seront organisées plusieurs fois dans l'année. Pour ne pas trop effrayer les enfants, des séances de préparation avec les consignes à respecter seront mises en place pour inculquer les conduites à tenir en cas de danger.

Objectifs de l'Accueil collectif de mineurs Enfance 2025-2026

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Permettre un accueil adapté aux besoins du territoire	Être capable de proposer des activités adaptées.	Organiser des groupes par tranches d'âge cohérentes. Proposer des programmes d'activités adaptés aux besoins physiologiques Proposer des activités diversifiées Activités intérieurs et extérieurs (expression physique, expression plastique, expressions sonore). Activités favorisant la créativité et le développement corporel (jeux de construction, de manipulation, de déguisement)	Taux de fréquentation Nombre d'enfants par groupe et mixité au sein de chaque groupe.	Régularité des fréquentations Satisfaction des familles et des enfants inscrits. Participation active des enfants durant les activités. Diversification des activités proposées.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Action	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Rendre l'enfant acteur de ses vacances.	Être à l'écoute des demandes et force de proposition.	Organiser des temps de concertation avec les enfants pour recueillir leurs demandes, leurs envies et intégrer celles-ci dans les programmations .	Nombre de propositions des enfants et nombre de prises en compte. Nombre de prises de parole par les parents et interactions.	Qualité des échanges Réactivité de l'équipe. Satisfaction des enfants
Favoriser la socialisation et la citoyenneté	Impulser des temps d'implication des enfants à travers des projets collectifs. Favoriser la liberté d'expression	Mise en place de projets collectifs valorisants (création de spectacles, d'exposition etc..)	Nombre d'enfants impliqués (vote) Nombre d'idées exprimées	Capacité des enfants à prendre en compte le collectif dans les décisions. Prise en compte par les enfants des capacités de chacun.

Accueillir et sensibiliser à la différence	Accompagner l'intégration des enfants handicapés.	Ouvrir l'accueil de loisirs aux enfants présentant de légers troubles du comportement. Mise en place d'un PAI.	Nombre d'enfants handicapés accueillis.	Intégration de l'enfant souffrant d'un handicap au sein du groupe. Relation entre les enfants valides et invalides. Entraide, prise en compte de la différence, évolution des comportements respectifs.
--	---	---	---	---

L'équipe pédagogique est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique. Son évaluation permettra de prendre en compte les besoins exprimés et indiquera les changements éventuels. Le recueil de l'appréciation des enfants et de leurs parents permettra également une analyse du projet et/ou un réajustement si nécessaire.

Ces critères d'évaluation seront suivis tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous.

Fonctionnement de l'accueil de loisirs Enfance

Les accueils périscolaires et extrascolaires sont prévus au sein du groupe scolaire St Just Corot, 13013 Marseille. L'ACM est conventionné au forfait journée et prend compte des quotients familiaux pour le calcul des tarifs appliqués.

Les horaires d'accueil périscolaires et extrascolaires :

L'accueil de loisirs est ouvert à un large public conduisant à de la mixité sociale. Cependant, nous privilégions les familles issues de notre zone d'intervention (environ 70% des effectifs) afin de rester un équipement de proximité.

Nous faciliterons l'intégration des enfants présentant de légers troubles psychologiques ou présentant un léger handicap en les intégrant au groupe et en veillant au respect de l'individu par une sensibilisation des enfants à la tolérance.

-6 ans

		Mercredis		Vacances scolaires
Journée type	8h-9h00	Temps d'accueil	8h-9h00	Temps d'accueil
	9h00-9h30	Présentation de la journée	9h00-9h30	Présentation de la journée
	9h30-10h45	Activité	9h30-10h45	Activité
	10h45-11h	Temps d'hygiène	10h45-11h	Temps d'hygiène
	11h-12h00	Temps de restauration	11h-12h00	Temps de restauration
	12h00-14h	Sieste / Temps calme	12h00-14h	Sieste / Temps calme
	14h-15h15	Activité	14h-15h15	Activité
	15h15-15h30	Temps d'hygiène	15h15-15h30	Temps d'hygiène
	15h30-16h00	Goûter	15h30-16h00	Goûter
	16h-17h	Temps d'accueil	16h-17h	Temps d'accueil

+6 ans

		Mercredis		Vacances scolaires
Journée type	8h-9h00	Temps d'accueil	8h-9h00	Temps d'accueil
	9h00-9h30	Présentation de la journée	9h00-9h30	Présentation de la journée
	9h30-11h45	Activité	9h30-11h45	Activité
	11h45-12h	Temps d'hygiène	11h45-12h	Temps d'hygiène
	12h-13h00	Temps de restauration	12h-13h00	Temps de restauration
	13h00-14h	Temps calme	13h00-14h	Temps calme
	14h-15h15	Activité	14h-15h15	Activité
	15h15-15h30	Temps d'hygiène	15h15-15h30	Temps d'hygiène
	15h30-16h00	Goûter	15h30-16h00	Goûter
	16h-17h	Temps d'accueil	16h-17h	Temps d'accueil

Cette organisation sert de cadre pour un fonctionnement logique et de qualité.

Cependant, notre volonté n'est pas de l'imposer. C'est pour cela qu'il est ajustable en fonction des besoins et des envies du groupe.

L'accueil se fera de manière échelonnée de 8 h à 9 h en matinée et de 16 h à 17h en fin de journée.

Lors des accueils du matin ou du soir, des activités d'accueil seront proposées aux enfants : activités culturelles, musicales, jeux de collaboration, petits jeux sportifs, etc.

Ces activités prendront en compte la possibilité pour chaque enfant d'intégrer ou de sortir du jeu à tout moment en fonction de son arrivée ou de son départ.

Rappelons que les temps d'accueil sont les seuls moments où les parents peuvent apprécier la qualité des animations et voir leurs enfants au sein du groupe.

C'est un temps important valorisant la qualité de notre accueil. De plus, ce temps d'accueil est déterminant pour la suite de la journée ou le retour de l'enfant le lendemain : reconforter, sécuriser l'enfant.

Les activités du matin auront lieu dès la fin de l'accueil jusqu'à l'heure du repas. Il s'agit des activités proposées sur les plannings remis aux familles. Les activités proposées devront être diversifiées.

Les repas se prendront soit au sein des locaux du siège situé en face du lieu d'accueil, soit en formule pique-nique lors des sorties.

Les repas auront lieu dès 11h pour les plus petits et à 12 h30 pour les plus grands. Les repas durent en moyenne 1 h.

L'échelonnement de la prise des repas est nécessaire pour permettre un temps adapté selon les tranches d'âge.

Les enfants mangent à table avec un animateur ; c'est un moment convivial et calme. Les enfants participent à la mise en place et au débarrassage de la table.

Les enfants sont encouragés à goûter les différents plats, sont sensibilisés à l'équilibre alimentaire et à l'hygiène, on se lave les mains avant le repas et après.

Les plus petits de moins de six ans apprennent à couper leurs aliments, c'est un moment pédagogique faisant partie de l'apprentissage à l'autonomie. Les repas sont préparés par le cuisinier du centre social.

Les temps calmes suivront le temps des repas pour une durée d'1 h. Pour les plus petits, les enfants auront la possibilité de faire une sieste s'ils en ont besoin. Chez les petits, le réveil du dodo est échelonné afin de tenir compte des besoins de chacun.

Ce moment est un temps de récupération important pour les enfants et pour les animateurs qui peuvent prendre leur pause à tour de rôle et préparer les activités et les grands jeux, par exemple.

Les temps calmes permettent aux enfants de se détendre, de se reposer après le repas ; des activités plus libres et calmes seront proposées par les animateurs (lecture de conte, lecture individuelle, petites créations manuelles, échanges et libre expression, etc.).

Les activités de l'après-midi reprendront vers 14 h jusqu'à 16 h-16h30. Il s'agit des activités annoncées sur les programmations ; elles seront sportives, culturelles, artistiques... Elles visent un apprentissage ludique et pédagogique. Elles peuvent nécessiter la présence d'un intervenant spécifique.

Un goûter sera proposé dans l'après-midi, avant le début de l'accueil des parents. Le goûter sera fourni par le centre social. Le temps du goûter permettra d'échanger avec les enfants, de faire un retour sur la journée et d'annoncer les activités du lendemain ou du mercredi suivant. C'est un temps privilégié d'échange avec le groupe.

Relations, interactions

La relation animateur-animateur

La cohésion de l'équipe va contribuer au bon déroulement des vacances. Un travail en équipe est nécessaire pour instaurer une bonne dynamique de groupe. La relation entre animateur doit être responsable et à l'écoute de chacun. Une bonne relation permet de bien travailler en équipe et contribue à une meilleure organisation dans la réalisation des tâches demandées.

La relation enfant –animateur

Une relation de confiance doit s'instaurer entre l'animateur et l'enfant afin de faciliter la prise de parole. L'animateur devra être bienveillant envers chaque enfant.

En cas de conflit, la position de l'animateur est de sensibiliser les enfants au débat : chacun dit sa version suivie d'un débat devant l'adulte.

Un rappel des règles sera fait et une deuxième chance sera accordée à l'enfant en accord avec les deux parties. Dans un dernier ressort, une sanction en accord avec les parents pourra être prise en cas de faute grave.

Relation parent –animateur

La relation entre le parent et l'animateur doit être objective et sincère afin d'instaurer un dialogue constructif pour le bien de l'enfant. Des informations sur le déroulement de la journée, sur sa relation avec le reste du groupe peuvent être échangées. L'animateur devra être à l'écoute des dires des parents au sujet de l'enfant. Ces informations peuvent l'aider dans l'organisation de la journée.

L'équipe pédagogique- Rôle et place de chacun

L'équipe de direction

Elle est garante du projet pédagogique, coordonne son exécution avec l'équipe d'animation et l'évalue. Elle fait aussi respecter la législation en cours.

Le directeur

Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.

- il est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique ;
- il veille au bon fonctionnement de l'ACM ;
- il coordonne l'équipe d'animation ;
- Il gère les relations avec les différents partenaires (Terre de cuisine , SALJ, ville de Marseille, etc.) ;
- il tient un rôle administratif, financier et matériel ;
- il est formateur auprès des animateurs, fait un suivi individualisé, évalue et valide les stagiaires ;
- il gère le suivi des repas et de l'équilibre alimentaire ;
- il s'occupe de la gestion des commandes ;
- Il implique les parents dans la vie de l'ACM ;
- Il est disponible et à l'écoute de tous (animateurs, familles, agents d'entretien, prestataires de services, partenaires, institutions) ;
- il organise l'accueil et le départ des enfants ;
- Il évalue l'atteinte des objectifs du projet pédagogique.

L'équipe d'animation

Les animateurs sont recrutés par le directeur de l'ACM. Ils sont titulaires du BAFA, stagiaires.

Les animateurs préparent, mènent et encadrent un projet d'activités en lien avec le projet pédagogique.

Auprès des enfants l'animateur est :

- il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants ;
- il est en mesure de savoir à tout instant où se trouve n'importe quel enfant de son groupe ;
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière et le valorise au sein du groupe ;
- il est à l'écoute des enfants et répond à leur demande ;
- il montre l'exemple ;
- il est dynamique, motivé et souriant ;
- il respecte et fait respecter les règles de vie ; il est garant de l'harmonie des relations dans les groupes ;
- il s'adapte aux situations (météo, changement d'activité si celle proposée ne fonctionne pas, besoins des enfants, etc.) ;
- il participe activement aux repas ;
- il donne la priorité à l'enfant avant la sienne ;
- il est force de propositions et de prises d'initiatives ;
- il permet l'apprentissage de la vie en collectivité ;
- il gère son activité de la préparation jusqu'au rangement ;
- il respecte le matériel ;
- Il est attentif aux enfants nécessitant des soins (un registre des soins est à disposition pour noter les soins) ;
- Il est informé de la législation en cours.

Avec ses collègues

- il participe aux réunions (de préparation, d'évaluation, de bilan) ;
- il est ponctuel ;
- il respecte ses collègues ;
- il travaille en équipe et communique ;
- il se remet en question, prend en compte les critiques et les applique ;
- il collabore avec l'équipe de direction.

Avec les parents

- il est disponible ;
- il discute avec les parents de la journée passée ;
- il transmet les informations nécessaires

Les agents techniques

Ils assurent l'hygiène des locaux, suivant la réglementation en vigueur. Ils mettent en place et assurent le service des repas.

Ils veillent à la gestion des produits d'entretien et restent disponibles à toute demande concernant la propreté et l'hygiène.

L'équipe technique est à l'écoute de l'équipe d'animation et des enfants : elle sera complémentaire sur certaines tâches.

Négociables/ Non négociables

NEGOCIABLES		NON-NEGOCIABLES	
ENFANTS	ADULTES	ENFANTS	ADULTES
Choix des activités Lors des activités à la carte, d'un désir personnel ou d'une proposition d'animateurs		Langage, grossièreté, Harcèlement, Discrimination, Racisme, Sexisme	Langage, grossièreté, Harcèlement, Discrimination, Racisme, Sexisme
Choix du groupe pendant une activité	Horaires d'arrivée et de départ Les animateurs se concertent entre eux avec l'accord de la direction.	Jouets personnels / téléphones portables Ils laissent leurs affaires personnelles chez eux	Cigarettes Les animateurs ne fument pas en présence des enfants
Repos Les enfants peuvent se reposer et ne pas participer à tous les moments de la journée	Composition des équipes Les animateurs peuvent soumettre une préférence de tranche d'âge	Alcool, drogue, tabac	Drogue, Alcool Sur le centre, pendant, ou en dehors des heures de travail
Alimentation Les enfants doivent goûter mais n'ont pas pour obligation de tout consommer	Choix des thèmes En lien avec le projet pédagogique	Violences physiques et verbales	Violences physiques et verbales
		Tenue vestimentaire Il faut une tenue correcte et approprié au contexte	Tenue vestimentaire Il faut une tenue correcte et approprié au contexte
		Non-respect Des autres, du matériel et des locaux, des règles de fonctionnement	Non-respect Des autres, des règles de sécurité, d'encadrement, du règlement intérieur et du projet pédagogique
		Hygiène et propreté	Hygiène et propreté
		Partir sans prévenir du centre	Partir sans prévenir du centre
			Pauses Les animateurs ont 30 minutes chacun pendant le temps calme.

Evaluation

Afin de pouvoir mesurer, standardiser et ajuster l'atteinte des objectifs, nous avons mis en place un système d'évaluation.

À cet effet, nous enregistrons le nombre de personnes inscrites (participation), observons la régularité des membres et leur participation aux activités proposées et procédons à des évaluations quantitatives.

De plus, nous utilisons les méthodes suivantes pour l'évaluation qualitative :

- Compte rendu d'évaluation en cours et en fin de période.
- Sondage de satisfaction auprès des enfants, des parents et des encadrants
- réunions de préparation, de supervision et de revue ;
- Discussions informelles et formelles lors des réunions avec les parents ou en rencontre individuelle.

Conclusion

L'accueil de loisirs n'est pas seulement un lieu de divertissement, mais a également une fonction éducative. Nous proposons un accueil sur une démarche de qualité prenant en compte à la fois les besoins et attentes des familles du territoire et les envies des enfants. Nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour placer les enfants au cœur du projet.

Ce qui permet aux enfants de se construire en apprenant et en découvrant des activités sportives, artistiques, culturelles et scientifiques, tout en étant attentif au rythme de vie de chacun.

Elle permet aussi de vivre en communauté, ce qui amène le respect de l'autre, la créativité, le partage, la communication, l'entraide, tout comme le plaisir, l'humour et le jeu. Les enfants apprennent enfin par les activités : les activités sont un prétexte pour apprendre.